

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/0ed4f539-3986-4be7-9c8f-3c54eea4e5a2>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/0ed4f539-3986-4be7-9c8f-3c54eea4e5a2> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Dion \(Dion\), Fabrice](#)

Date de soutenance : 16-07-2013

Directeur(s) de thèse : [Truchet Didier](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Droit de la fonction publique, Contrat, Emploi public, Titulaire, Contractuel, Non titulaire, Agent public, Statut, Fonctionnaire, France

Mots-clés :

- Agents non titulaires - France
- Fonction publique -- Emplois - France

Résumé : Ce sujet de recherche appelle à s'interroger sur le statut le plus approprié pour les agents contractuels au sein de l'administration publique et par là-même, sur le régime de l'emploi public à adopter afin de l'adapter aux missions d'une administration moderne. A ce titre, deux options sont possibles : d'une part, la généralisation du statut de fonctionnaire ou du contrat à tous les agents publics ; d'autre part, la coexistence du statut et du contrat sous la forme de deux régimes strictement distincts, ou la recherche d'une harmonisation croissante entre eux, en adaptant cette coexistence à des missions spécifiques ou en les attribuant de manière indifférenciée quels que soient les postes ou les métiers exercés. Il y aura lieu d'apprécier quelle modalité de lien unira le contractuel à la personne publique, mais aussi, le cas échéant, le fonctionnaire à cette même personne. Cette étude s'attache à apporter des réponses à ces sujets. La première partie vise à déterminer les règles applicables à l'agent contractuel. Il s'agit de mettre en évidence l'existence de cet agent public particulier, en montrant l'émergence de cette notion juridique marquée par la diversité des statuts puis d'analyser le régime des contractuels, tant dans ses modalités de recrutement que dans les règles d'évolution du contrat, ce qui permettra de faire apparaître l'esquisse d'une carrière. La seconde partie analyse l'hybridation du statut et du contrat, caractérisée par une harmonisation de la protection des contractuels et des titulaires en termes de convergence des droits et de sécurisation de l'emploi, ainsi que par la nouvelle gestion de l'emploi public qui affecte l'ensemble des agents publics, selon deux logiques concomitantes, managériale et contractuelle. Il est finalement observé que si le droit de la fonction publique peut et doit conserver certaines spécificités, il ne doit pas pour autant évoluer en marge, voire à contre courant des évolutions contemporaines affectant l'emploi salarié de droit commun.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2013PA020023
Type de ressource : Thèse
